Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Affaire-du-Tricastin-AREVA-SOCATRI

16 juin 2011

Affaire du Tricastin : AREVA-SOCATRI doit être condamnée pour pollution des eaux

Communiqué de presse du Réseau "Sortir du nucléaire" du 16 juin 2011

Vendredi 17 juin, la Cour d'appel de Nîmes examinera l'appel, déposé notamment par le Réseau "Sortir du nucléaire", de la décision du tribunal correctionnel de Carpentras, le 16 octobre 2010, de relaxer AREVA – SOCATRI des accusations de pollution des eaux dont elle a dû répondre. Cette comparution en justice fait suite aux fuites radioactives détectées sur le site nucléaire du Tricastin, en juillet 2008.

Situé entre Valence et Avignon, le site nucléaire du Tricastin regroupe à la fois des installations de traitement du combustible et 4 réacteurs électronucléaires en fonction. La société SOCATRI, localisée sur le site du Tricastin, assure la maintenance et le démantèlement de matériaux radioactifs, ainsi que le traitement des effluents nucléaires et industriels des sociétés AREVA du Tricastin.

Le 7 juillet 2008 au soir, une alarme s'est déclenchée dans l'usine SOCATRI, signalant un niveau élevé d'effluents uranifères dans une cuve. Le 8 juillet 2008 au matin, les employés de l'usine se sont aperçus qu'il existait une fuite au niveau du système de rétention de la cuve. Une partie du liquide radioactif s'est répandu sur le sol et dans le canal adjacent, polluant les rivières de la Gaffière et du Lauzon. Ce sont ainsi 75 kg d'uranium qui ont été rejetés dans les cours d'eau avoisinants. 30 m3 d'effluents chargés d'uranium ont contaminé les eaux superficielles, privant la population d'eau potable, et polluant des lieux de baignade fréquentés.

Le Réseau "Sortir du nucléaire", de même que de nombreuses associations et citoyens, ont porté plainte pour pollution des eaux et omission de déclaration d'incident, et se sont portés partie civile. **Le 14 octobre 2010, le tribunal correctionnel de Carpentras a condamné AREVA-SOCATRI à une peine de 40 000 euros d'amende (1)**, pour avoir caché à l'Autorité de Sûreté Nucléaire le grave "incident" qui s'était déroulé dans ses installations. Pourtant, AREVA-SOCATRI a été relaxée du délit de pollution des eaux. Le Réseau "Sortir du nucléaire", Greenpeace France, Les amis de la Terre, Ecologie sans frontière, Environnement Méditerranée, la CRIIRAD, France Nature Environnement, l'Union régionale vie et nature, la SCI Bramand ainsi qu'un certain nombre de citoyens ont décidé de faire appel de cette relaxe.

Tout juste un an après le procès en première instance, l'audience en appel se tiendra vendredi 17 juin 2011 à 8H30 à la Cour d'appel de Nîmes. La juriste et l'avocat du Réseau "Sortir du nucléaire" seront présents à l'audience.

Contacts presse :
Marie Frachisse (sur Nîmes) : 06 64 03 18 60
Etienne Ambroselli (sur Nîmes) : 06 09 30 80 67
Daniel Roussée : 06 61 97 83 28

---

(1) : En 2010, le bénéfice net d'AREVA a augmenté de 60%, pour atteindre un montant total net de 883 millions d'euros.